

Guide de comptabilisation des confirmations d'emprunts 2020-2021 et aide-mémoire

1- MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre des opérations entourant la fin de l'exercice financier 2020-2021, nous vous transmettons quelques précisions relativement aux confirmations de fin d'année émises pour le financement par les enveloppes décentralisées et pour les transactions financées par la Société québécoise des infrastructures (SQI), par Financement-Québec (FQ) et par le ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement (FF) ainsi qu'aux loyers.

Les rapports provenant de la SQI seront disponibles au plus tard le 30 avril 2021. Pour l'année financière 2020-2021, un rapport supplémentaire présentant les emprunts temporaires liés à la COVID-19 sera disponible au plus tard le 30 avril 2021 sur l'extranet regroupé du Fonds de Financement. Tous les autres rapports seront disponibles à partir du 16 avril 2021. Les écritures comptables ainsi que les références à l'AS-471 sont présentées dans ce document afin de vous guider lors de la comptabilisation des données pour chacune des confirmations de fin d'année.

1.1- Relevés produits

- **Sommaire des transactions financées par FQ**

Le sommaire des transactions pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 sera déposé sur le site sécurisé de l'extranet financement regroupé à l'adresse <https://www.siffq.finances.gouv.qc.ca>, pour les établissements bénéficiant d'un projet autofinancé non subventionné dont le financement à long terme a été consenti avant le 1^{er} avril 2013.

- **Sommaire des transactions financées par le ministre des Finances, à titre de responsable du FF**

Le sommaire des transactions pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 sera déposé sur le site sécurisé de l'extranet financement regroupé à l'adresse <https://www.siffq.finances.gouv.qc.ca>. Ce sommaire comprend :

- Le financement à court terme pour les enveloppes décentralisées émises les 1^{er} décembre et 1^{er} juin;
- Besoins opérationnels
- Les refinancements de la dette à long terme;
- Les marges régulières;
- Les projets d'investissement autofinancés
 - financés à court terme; et
 - financés à long terme¹.

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

- Les projets d'investissement;
- Les projets majeurs;
- Les projets d'investissement dont la gestion est mandatée à la SQI.

Le cas échéant, certains établissements auront des rapports annuels supplémentaires pour :

- Le remboursement des dépenses des fonds d'équipements et d'immobilisations effectuées avec les informations des AS-417 et AS-418. Ces dépenses s'afficheront sur la ligne « **Enveloppes décentralisées – immobilisation** ». Ces rapports sont émis au nom de l'établissement (pré-prise en charge) et le numéro de référence du rapport auprès du FF se termine par le suffixe « -BB ».
- Le financement des dépenses communes (exemple le Réseau universitaire intégré de santé).

La ligne « **Marges régulières** » comprend le financement temporaire des dépenses liées aux fonds d'équipement et d'immobilisations lorsque l'établissement emprunte auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du FF, plutôt qu'auprès d'une institution financière. Pour être en mesure de faire une comptabilisation adéquate de ces marges par fonds à l'AS-471, les établissements devront consulter les rapports mensuels sur l'extranet financement regroupé du FF.

La ligne « **Projets d'investissement mandatés à la SQI** » a été intégrée au rapport depuis l'exercice financier 2015-2016 pour inclure la portion du financement temporaire réalisée auprès du FF dans le cadre des projets d'immobilisations dont la gestion est mandatée à la SQI. En fait, la gestion immobilière et administrative de projet d'investissement du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) peut être confiée à la SQI. Le financement temporaire est initié par cette dernière sur son crédit ou auprès du FF. Le financement temporaire réalisé par la SQI est alors transféré périodiquement par la SQI au FF à même des billets à taux flottant consentis au nom de l'établissement, jusqu'à leur remboursement complet.

Les informations relatives aux montants financés auprès de la SQI seront disponibles sur l'extranet de la SQI (voir section « Sommaire des transactions relatives aux projets immobiliers mandatés financées par la Société québécoise des infrastructures »).

De plus, il est possible de consulter les rapports mensuels pour avoir le détail de chaque ligne du rapport annuel sur le site de l'extranet financement regroupé du FF.

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

- **Détail des emprunts temporaires liés à la COVID-19 réalisés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement**

- Ce nouveau rapport produit exceptionnellement dans le cadre de la pandémie contient uniquement les montants d'emprunts temporaires liés à la COVID-19. La présentation des types d'emprunts de ce rapport est identique au Sommaire des transactions financées par le ministre des Finances, à titre de responsable du FF

La page 720-00 « coûts additionnels reliés à la COVID-19 » a été ajoutée au rapport financier AS-471 2020-2021. Ainsi, les montants d'intérêts sur emprunts temporaires et dette (Colonne L) du présent rapport devront être inscrits à la page 720-00 L9 C3.

- **Sommaire des transactions relatives aux projets immobiliers mandatés financés par la SQI**

Le sommaire des transactions pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 sera déposé sur le site sécurisé de la SQI à l'adresse <http://www.sqi.gouv.qc.ca/relationclients/pages/extranet.aspx> dans l'onglet « Rapport de fin d'année financière ». Chaque fichier sera identifié avec le numéro de permis de l'établissement, suivi de l'année et du nom de l'établissement (exemple : 11045135_2021_CIUSSS de la Capitale-Nationale).

Ce rapport contient seulement les transactions financées par la SQI. Vous pouvez consulter les relevés de compte mensuels « Marge globale-Projets d'immobilisations » qui sont disponibles sur le site sécurisé de la SQI.

- **Tableau des versements reliés à la dette à long terme**

Le tableau des versements reliés à la dette à long terme pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 sera produit et déposé sur le site sécurisé de l'extranet financement regroupé à l'adresse <https://www.siffq.finances.gouv.qc.ca>.

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

- **Sommaire des transactions effectuées avec un établissement public relativement aux enveloppes décentralisées**

Avant la mise en application de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (Loi), les agences avaient comme tâche, deux fois l'an, de prendre en charge un emprunt temporaire auprès du FF dans le but de couvrir les emprunts que les établissements avaient contractés dans le cadre des enveloppes décentralisées auprès de leurs institutions financières pour une période donnée. Il y avait donc une pré-prise en charge et l'agence procédait à une avance de fonds envers ces établissements. Compte tenu des changements à la suite de la mise en application de la Loi, la pré-prise en charge a toujours lieu, mais à l'intérieur même du CISSS / CIUSSS / Établissement non fusionné ou non touché par la Loi.

Cependant, dans les régions comprenant plus d'un établissement, il est possible que des avances aient été effectuées par un établissement à d'autres établissements de la région, dans le cadre de certains projets particuliers. Dans ces cas, le rapport « Sommaire des transactions effectuées avec un établissement public relativement aux enveloppes décentralisées » sera produit. Chaque fichier sera identifié selon le format suivant (ex. : 11042371_2021_12_decentralise.pdf).

- **Relevés de loyers**

Les informations relatives aux loyers (relevés « Loyer-RSSS ») seront transmises par courrier électronique aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Les relevés de loyers ne seront plus déposés sur le site sécurisé de la SQI.

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

1.2- Accès aux sites et demandes d'informations relatives au contenu des confirmations de fin d'année

FF et FQ

Chaque utilisateur a reçu un code d'utilisateur ainsi qu'un mot de passe afin d'accéder au site sécurisé de l'extranet financement regroupé. À cet effet, chaque établissement a été invité à s'assurer de la mise à jour de la liste des utilisateurs, des informations relatives à leur identification et de la réactivation de leurs accès, le cas échéant (courriel en provenance de la boîte courriel de la consolidation daté du 29 janvier 2021). Pour tout problème ou questionnement relativement aux accès au site sécurisé de l'extranet financement regroupé, veuillez communiquer à l'adresse courriel suivante : info.financement@finances.gouv.qc.ca.

Pour des informations relativement au contenu du rapport « Sommaire des transactions financées par Financement-Québec » et « Sommaire des transactions financées par le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement », veuillez communiquer à l'adresse courriel suivante : info.financement@finances.gouv.qc.ca.

SQI

Les codes d'utilisateur et mots de passe pour y accéder demeurent les mêmes qu'auparavant. Si vous désirez obtenir un code d'utilisateur ou éprouvez des problèmes d'accès au site extranet de la SQI, veuillez contacter madame Spérenza Vallée à l'adresse sperenza.vallee@sqi.gouv.qc.ca.

Pour des informations relativement au contenu du rapport « Sommaire des transactions relatives aux projets immobiliers mandatés financés par la SQI », veuillez contacter madame Camille Baribeau à l'adresse cbaribeau@sqi.gouv.qc.ca.

Pour des informations relativement au contenu du rapport Relevés de loyers et relevés de compte mensuel « Marge globale - Projets d'immobilisations », veuillez contacter madame Camille Baribeau à l'adresse cbaribeau@sqi.gouv.qc.ca.

MSSS (dette à long terme)

Pour des informations relativement au contenu du rapport « Tableau des versements reliés à la dette à long terme », veuillez-vous adresser à Monsieur Olivier Gauvin à l'adresse olivier.gauvin@msss.gouv.qc.ca.

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

1.3- Écritures comptables et concordances au AS-471

Les pages qui suivent présentent, pour chacune des confirmations de fin d'année, les écritures comptables ainsi que les références au AS- 471 2020-2021.

Pour toute interrogation relativement à la présentation des données des confirmations de fin d'année aux rapports financiers 2020-2021, nous vous invitons à nous contacter par le biais de la boîte courriel de la consolidation consolidation@msss.gouv.qc.ca.

2- COMPTABILISATION

2.1- Sommaire des transactions financées par le ministre des Finances à titre de responsable du FF

Les emprunts sont octroyés par marge de crédit depuis le 1^{er} avril 2020 à la rubrique « Emprunts temporaires ».

- **Section financement temporaire**

Colonne B – Nouveaux emprunts - Capital

Ces nouveaux emprunts peuvent provenir de quatre sources : il s'agit soit d'un emprunt aux fins des enveloppes décentralisées, d'un emprunt qui est en refinancement (qui est venu à échéance et qui est en attente d'un refinancement à long terme), d'un emprunt relié au fonds d'exploitation ou d'un nouvel emprunt (exemple : projet autofinancé ou projet d'immobilisations). Voici dans chacun des cas, les écritures qui devraient en découler :

1- Emprunts aux fins des enveloppes décentralisées :

Encaisse²

@ Emprunts temporaires – Fonds d'immobilisations

2- Emprunt en attente d'un refinancement à long terme³. Le montant de cette écriture devrait correspondre avec le total de la colonne « Refinancements » du « Tableau des versements reliés à la dette à long terme » (confirmation de dettes long terme produite par le MSSS), soit :

Dette à long terme

@ Emprunts temporaires – Fonds d'immobilisations

3- Emprunt lié au fonds d'exploitation :

Encaisse

@ Emprunts temporaires – Fonds d'exploitation

4- Emprunt lié au fonds d'immobilisations :

Immobilisations – catégories appropriées

@ Emprunts temporaires – Fonds d'immobilisations

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

Colonne C – Intérêts capitalisables auprès d'un prêteur antérieur

Ce sont les intérêts payés pour la période d'octobre 2019 à mars 2020 (voir relevé mensuel de juin 2020) et d'avril 2020 à septembre 2020 (voir relevé mensuel de décembre 2020) sur les sommes dépensées durant cette même période.

Charges d'intérêts ou immobilisations – catégories appropriées⁴
@ Emprunts temporaires

Colonne D – Intérêts capitalisables

Charges d'intérêts ou Immobilisations – catégories appropriées⁴
@ Emprunts temporaires

Colonne E – Corrections

L'écriture à comptabiliser dépend si la correction a pour effet d'augmenter ou diminuer l'emprunt.

Colonne F – Frais d'émission et de gestion des financements à long terme

Les frais d'émission et de gestion doivent être capitalisés et ajoutés à la valeur comptable de l'emprunt. Ils seront amortis sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Un exemple détaillé du calcul de l'amortissement se trouve à la fin du présent document.

Colonne G – Financements à long terme (Valeur nominale)

Correspond à la valeur nominale des emprunts temporaires qui sont transférés dans des véhicules de financement à long terme. Ce montant devrait correspondre à la colonne « Nouveaux emprunts » du « Tableau des versements reliés à la dette à long terme » (confirmation de dettes à long terme produite par le MSSS).

Emprunts temporaires
@ Dettes à long terme

Colonne H – Remboursements établissement

Représente les remboursements de capital effectués par l'établissement.

Emprunts temporaires
@ Encaisse

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

Colonne I – Remboursements MSSS

Représente les remboursements de capital effectués par le MSSS.

Emprunts temporaires

@ Revenus de subvention du MSSS – Remb. du capital des dettes

Colonne L – Intérêts non capitalisables

Charges d'intérêts

Intérêts courus à recevoir du MSSS

@ Intérêts courus à payer

Revenus de subvention du MSSS – Int. courus sur dettes

Colonne M – Remboursements établissement

Intérêts courus à payer

@ Encaisse

Colonne N – Remboursements MSSS

Revenus de subvention du MSSS – Int. courus sur dettes

Intérêts courus à payer

@ Intérêts courus à recevoir du MSSS

Revenus de subvention du MSSS – Remb. d'intérêt

• Section financements à long terme des projets autofinancés non subventionnés

Colonne R – Nouveaux emprunts

Concerne les projets autofinancés pour lesquels un calendrier de remboursement a été établi.

Emprunts temporaires

@ Dettes à long terme

Colonne S – Remboursements de capital

Représente les remboursements de capital effectués par l'établissement.

Dettes à long terme

@ Encaisse

Colonne T – Remboursements des frais d'émission et de gestion

Ces frais sont amortis sur la durée de l'emprunt par le FF.

Dettes à long terme

@ Amortissement des frais d'émission et de gestion liés aux dettes

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

Colonne W – Intérêts

Charges d'intérêts ou Immobilisations – catégories appropriées⁴
@ Intérêts courus à payer

Colonne X – Remboursements des intérêts

Intérêts courus à payer
@Encaisse

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

Aide-mémoire pour la présentation des confirmations d'emprunts au rapport financier annuel 2020-2021 Sommaire des transactions financées par le ministre des Finances à titre responsable du Fonds de financement

Référence (colonne)	Description	Type d'emprunt	Situation spécifique	Écriture comptable	Inscription rapport financier annuel AS-471	
B	Nouveaux emprunts	Pour enveloppes décentralisées		Encaisse	P204 L1	
		Pour refinancements de dette à long terme		Emprunts temporaires (FI)	P403-00, L06 et 09, C2	
				Dettes à long terme	P403-00, L12 et 21, C4	
		Pour marges régulières et projets majeurs (reliés au fonds d'exploitation)		Emprunts temporaires (FI)	P403-00, L06 et 09, C2	
Encaisse	P204 L1					
Pour projets autofinancés, projets d'immobilisation, marges régulières et projets majeurs (reliés au fonds d'immobilisations) et projets d'immobilisation mandatés à la SQI		Emprunts temporaires (FE)	P365-00, L06 et 09, C2			
		Immobilisations-cat. appropriées	P421-00, C4			
C	Intérêts capitalisables auprès d'un prêteur antérieur	Pour enveloppes décentralisées	Si l'immobilisation n'est pas encore opérationnelle	Immobilisations-cat. appropriées	P421-00, C4	
				Emprunts temporaires (FI)	P403-00, L06 et 09, C2	
			Si l'immobilisation est opérationnelle	Charges d'intérêts	P325-00, L01, C3	
				Emprunts temporaires (FI)	P403-00, L06 et 09, C2	
D	Intérêts capitalisables	Pour enveloppes décentralisées, refinancements de dette à long terme, projets autofinancés, projets d'immobilisation, marges régulières et projets majeurs (reliés au fonds d'immobilisations) et projets d'immobilisation mandatés à la SQI	Si l'immobilisation n'est pas encore opérationnelle	Charges d'intérêts	P402-00, L06, C2	
				Emprunts temporaires (FI)	P403-00, L06 et 09, C2	
			Si l'immobilisation est opérationnelle	Charges d'intérêts	P612-00, L20, C3	
				Emprunts temporaires (FI)	P403-00, L06 et 09, C2	
	Pour les projets majeurs (reliés au fonds d'exploitation)			Charges d'intérêts	P321-00, L11, C1	
				Emprunts temporaires (FE)	P365-00, L06 et 09, C2	
				Charges d'intérêts	P325-00, L01, C2	
				Emprunts temporaires (FE)	P365-00, L06 et 09, C2	
F	Frais d'émission et de gestion des financements à long terme	Pour enveloppes décentralisées, refinancements de dette à long terme, projets autofinancés, projets d'immobilisation, marges régulières et projets majeurs (reliés au fonds d'immobilisations) et projets d'immobilisation mandatés à la SQI		Emprunts temporaires (FI) (Frais reportés liés aux dettes)	P403-00, L24, C5	
G	Financements à long terme	Pour enveloppes décentralisées, refinancements de dette à long terme, projets autofinancés, projets d'immobilisation, marges régulières et projets majeurs (reliés au fonds d'immobilisations) et projets d'immobilisation mandatés à la SQI		Emprunts temporaires (FI)	P403-00, L06 et 09, C4	
				Dettes à long terme	P403-00, L12 et 21, C2	
H	Remboursements établissement	Pour enveloppes décentralisées, refinancements de dette à long terme, projets autofinancés, projets d'immobilisation, marges régulières et projets majeurs (reliés au fonds d'immobilisations) et projets d'immobilisation mandatés à la SQI		Emprunts temporaires (FI)	P403-00, L06 et 09, C3	
				Encaisse	P204 L1	
		Pour marges régulières et projets majeurs (reliés au fonds d'exploitation)		Emprunts temporaires (FE)	P365-00, L06 et 09, C3	
				Encaisse	P204 L1	
I	Remboursements MSSS	Pour enveloppes décentralisées, refinancements de dette à long terme (reliés au fonds d'immobilisations) et projets d'immobilisation mandatés à la SQI		Emprunts temporaires (FI)	P403-00, L06 et 09, C3	
				Rev. subvention MSSS-remboursement du capital des dettes	P408-00-00, L05, C3	
J	Solde au 31 mars	Pour enveloppes décentralisées, refinancements de dette à long terme, projets autofinancés, projets d'immobilisation, marges régulières et projets majeurs (reliés au fonds d'immobilisations) et projets d'immobilisation mandatés à la SQI			P403-00, L06 et 09, C5	
					P619-00, L14, C3	
					P633-00, L19, C2	
		Pour marges régulières et projets majeurs (reliés au fonds d'exploitation)				P365-00, L06 et 09, C5
						P619-00, L14, C3
				P633-00, L19, C2		

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

Aide-mémoire pour la présentation des confirmations d'emprunts au rapport financier annuel 2019-2020

Sommaire des transactions financées par le ministre des Finances à titre responsable du Fonds de financement

Référence (colonne)	Description	Type d'emprunt	Situation spécifique	Écriture comptable	Inscription rapport financier annuel AS-471	
L	Intérêts non capitalisables	Pour enveloppes décentralisées, refinancements de dette à long terme, projets d'immobilisation et projets majeurs (reliés au fonds d'immobilisations) et projets d'immobilisation mandatés à la SQI	Constatation de la charge	Charges d'intérêts	P325-00, L01, C3 P402-00, L06, C2 P612-00, L20, C3 P646-00, L09, C5	
				Intérêts courus à payer	P401-00, L15, C1 P402-00, L06, C2	
			Enregistrement de la subvention MSSS	Intérêts courus sur les dettes à recevoir MSSS	P408-00, L02, C3	
		Pour marges régulières et projets majeurs (reliés au fonds d'exploitation)	Constatation de la charge	Charges d'intérêts	P321-00, L11, C1 P325-00, L01, C2 P612-00, L20, C3 P646-00, L09, C5	
				Intérêts courus à payer	P361-00, L12, C1	
			Enregistrement de la subvention MSSS	Report automatique		
M	Remboursements établissement	Pour enveloppes décentralisées, refinancements de dette à long terme, projets d'immobilisation et projets majeurs (reliés au fonds d'immobilisations) et projets d'immobilisation mandatés à la SQI	Enregistrement du remboursement établissement	Intérêts courus à payer	P401-00, L15, C1 P402-00, L06, C3	
				Encaisse	P204 L1	
		Pour marges régulières et projets majeurs (reliés au fonds d'exploitation)	Enregistrement du remboursement établissement	Intérêts courus à payer	P361-00, L12, C1	
				Encaisse	P204 L1	
N	Remboursements MSSS	Pour enveloppes décentralisées, refinancements de dette à long terme, projets d'immobilisation et projets majeurs (reliés au fonds d'immobilisations) et projets d'immobilisation mandatés à la SQI	Constatation du revenu MSSS	Intérêts courus à payer	P401-00, L15, C1 P402-00, L06, C3	
				Rev.subv. MSSS-remb. Intérêts	P408-00, L06, C3	
		Diminution du compte à recevoir MSSS	Rev.subv. MSSS-int.courus dettes	Report automatique		
			Intérêts courus sur les dettes à recevoir MSSS	P408-00, L02, C3		
O	Solde au 31 mars	Pour enveloppes décentralisées, refinancements de dette à long terme, projets autofinancés, projets d'immobilisation, projets majeurs (reliés au fonds d'immobilisations) et projets d'immobilisation mandatés à la SQI			P401-00, L15, C1 P402-00, L06, C4 P619-00, L18, C3	
					P646-01, L09, C4	
					P361-00, L12, C1 P619-00, L18, C3 P646-01, L09, C4	
		Si pour marges régulières et projets majeurs (reliés au fonds d'exploitation)				P401-00, L15, C1 P402-00, L06, C4 P619-00, L18, C3
						P646-01, L09, C4
						P361-00, L12, C1 P619-00, L18, C3 P646-01, L09, C4
R	Nouveaux emprunts	Pour Projets autofinancés non subventionnés		Emprunts temporaires (FI)	P403-00, L06 et 09, C4	
				Dettes à long terme	P403-00, L12 et 21, C2	
S	Remboursements de capital	Pour Projets autofinancés non subventionnés		Dettes à long terme	P403-00, L12 et 21, C3	
				Encaisse	P204 L1	
T	Remboursements des frais d'émission et de gestion	Pour Projets autofinancés non subventionnés		Dettes à long terme	P403-00, L12 et 21, C3	
				Amortissement des frais d'émission et de gestion liés aux dettes	P325-00, L03, C3 P612-00, L26, C3 P646-00, L09, C7	
U	Solde au 31 mars	Pour Projets autofinancés non subventionnés			P403-00, L12 et 21, C5 P619-00, L21, C3 P634-00, L02, C4	
W	Intérêts	Pour Projets autofinancés non subventionnés	Si l'immobilisation n'est pas encore opérationnelle	Immobilisations-cat. appropriées	P421-00, C4	
				Intérêts courus à payer	P402-00, L10, C2	
			Si l'immobilisation est opérationnelle	Charges d'intérêts	P325-00, L01, C3 P402-00, L10, C2 P612-00, L20, C3 P646-00, L09, C5	
				Intérêts courus à payer	P402-00, L10, C2	
X	Remboursements des intérêts	Pour Projets autofinancés non subventionnés		Intérêts courus à payer	P402-00, L10, C3	
				Encaisse	P204 L1	
Y	Solde au 31 mars	Pour Projets autofinancés non subventionnés			P401-00, L15, C1 P402-00, L10, C4 P619-00, L18, C3 P646-01, L09, C4	

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

2.2- Sommaire des transactions financées par FQ

Colonne B – Nouveaux emprunts – projets autofinancés non subventionnés
Concerne les projets autofinancés pour lesquels un calendrier de remboursement a été établi. Aucune donnée ne devrait apparaître à la colonne « B » compte tenu que depuis le 1^{er} avril 2013, les nouveaux besoins de financement à long terme des établissements publics du RSSS ont été financés auprès du FF.

Colonne C – Remboursements de capital

Représente les remboursements de capital effectués par l'établissement.

Dettes à long terme
@ Encaisse

Colonne D – Remboursements des frais d'émission et de gestion

Ces frais sont amortis sur la durée de l'emprunt par FF.

Dettes à long terme
@ Amortissement des frais d'émission et de gestion liés aux dettes

Colonne G – Intérêts

Charges d'intérêts ou Immobilisations – catégories appropriées⁴
@ Intérêts courus à payer

Colonne H – Remboursements des intérêts

Intérêts courus à payer
@ Encaisse

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

Aide-mémoire pour la présentation des confirmations d'emprunts au rapport financier annuel 2020-2021

Sommaire des transactions financées par Financement - Québec

Référence (colonne)	Description	Type d'emprunt	Situation spécifique	Écriture comptable	Inscription rapport financier annuel AS-471
B	Nouveaux emprunts (note 1)	Pour « Projets autofinancés non subventionnés »		Emprunts temporaires (FI)	P403-00, L06 et 09, C4 (note 1)
				Dettes à long terme	P403-00, L12 et 21, C2
C	Remboursements de capital	Pour « Projets autofinancés non subventionnés »		Dette à long terme	P403-00, L12 et 21, C3
				Encaisse	P204 L1
D	Remboursements des frais d'émission et de gestion	Pour « Projets autofinancés non subventionnés »		Dette à long terme	P403-00, L12 et 21, C3
				Amortissement des frais d'émission et de gestion liés aux dettes	P325-00, L03, C3
					P612-00, L26, C3
				P646-00, L08, C7	
E	Solde au 31 mars	Pour « Projets autofinancés non subventionnés »			P403-00, L12 et 21, C5
					P619-00, L21, C3
					P634-00, L02, C2
G	Intérêts	Pour « Projets autofinancés non subventionnés »	Si l'immobilisation n'est pas encore opérationnelle	Immobilisations-cat-appropriées	P421-00, C4
				Intérêts courus à payer	P402-00, L10, C2
			Si l'immobilisation est opérationnelle	Charges d'intérêts	P325-00, L01, C3
					P402-00, L10, C2
					P612-00, L20, C3
		P646-00, L08, C5			
		Intérêts courus à payer	P402-00, L10, C2		
H	Remboursements des intérêts	Pour « Projets autofinancés non subventionnés »		Intérêts courus à payer	P402-00, L10, C3
				Encaisse	P204 L1
I	Solde au 31 mars	Pour « Projets autofinancés non subventionnés »			P401-00, L13, C1
					P619-00, L18, C3
					P646-01, L08, C4

Note 1 : Aucune donnée ne devrait apparaître à la colonne « B » compte tenu que depuis le 1er avril 2013, les nouveaux besoins de financement à long terme des organismes publics du réseau de la santé et des services sociaux ont été financés auprès du Fonds de financement.

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

2.3 – Sommaire des transactions relatives aux projets immobiliers mandatés financées par la Société québécoise des infrastructures

Ces emprunts doivent être considérés comme des billets au pair à la rubrique « Emprunts temporaires ».

Colonne B – Nouveaux emprunts sans taxes

Immobilisations – catégories appropriées
@ Emprunts temporaires

Colonne D – Intérêts capitalisables

Charges d'intérêts ou Immobilisations – catégories appropriées⁴
@ Emprunts temporaires

Colonne F – Frais de gestion sans taxes

Les frais de gestion correspondent aux dépenses annuelles reliées à la gestion des projets immobiliers. Ces frais incluent le temps des ressources ayant travaillé directement sur les projets (ex. : chargés de projet, avocats, vérificateurs et autres) ainsi que leurs comptes de dépenses. Ils incluent également une somme correspondante à 1,5 % des coûts de construction afin de couvrir les frais administratifs de la SQI.

Immobilisations – catégories appropriées
@ Emprunts temporaires

Colonne Q – Taxes non récupérables

Immobilisations – catégories appropriées
@ Emprunts temporaires

Colonne R – Taxes récupérables

CTI/RTI (Compte à recevoir)
@ Emprunts temporaires

Colonne W – Financement court terme (auprès du Fonds de financement)

Aucune écriture, ces emprunts se retrouvent à la colonne B « Nouveaux emprunts » du rapport « Sommaire des transactions financées par le ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement ».

Colonne G – Financement long terme (auprès du Fonds de financement)

Il s'agit du financement transféré dans un véhicule long terme auprès du Fonds de financement. Ce montant devrait se retrouver dans la colonne « Nouveaux emprunts » de la confirmation du MSSS à la section Fonds de financement (FF).

Emprunts temporaires

@ Dettes à long terme

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

Colonne X – Remboursement du solde CTI/RTI

Représente les remboursements de taxes.

Emprunts temporaires
@ CTI/RTI (Compte à recevoir)

Colonne Y – Remboursement part autofinancée

Représente le remboursement de l'établissement.

Emprunts temporaires
@ Encaisse

Colonne H – Remboursement établissement

Représente les remboursements de capital et d'intérêts capitalisés effectués par l'établissement.

Emprunts temporaires
@ Encaisse

Colonne I – Remboursement MSSS

Représente les remboursements de capital effectués par le MSSS.

Emprunts temporaires
@ Revenus de subvention du MSSS – Remb. du capital des dettes

Colonne L – Intérêts non capitalisables

Charges d'intérêts
Intérêts courus à recevoir du MSSS
@ Intérêts courus à payer
Revenus de subvention du MSSS – Int. courus sur dettes

Colonne N – Remboursement MSSS

Revenus de subvention du MSSS – Int. courus sur dettes
Intérêts courus à payer
@ Intérêts courus à recevoir du MSSS
Revenus de subvention du MSSS – Remb. d'intérêt

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

Aide-mémoire pour la présentation des confirmations d'emprunts au rapport financier annuel 2020-2021

Sommaire des transactions relatives aux projets immobiliers mandatés financées par la SQI

Référence (colonne)	Description	Situation spécifique	Écriture comptable	Inscription rapport financier annuel AS-471
B	Nouveaux emprunts sans taxes		Immobilisations-cat.appropriées	P421-00, C4
			Emprunts temporaires	P403-00, L06 et 09, C2
D	Intérêts capitalisables	Si l'immobilisation n'est pas encore opérationnelle	Immobilisations-cat.appropriées	P421-00, C4
			Emprunts temporaires	P403-00, L06 et 09, C2
		Si l'immobilisation est opérationnelle	Charges d'intérêts	P325-00, L01, C3
				P402-00, L06, C2
		P612-00, L20, C3		
		P646-00, L26, C5		
		Emprunts temporaires	P403-00, L06 et 09, C2	
F	Frais de gestion sans taxes		Immobilisations-cat.appropriées	P421-00, C4
			Emprunts temporaires	P403-00, L06 et 09, C2
Q	Taxes non récupérables (note 1)		Immobilisations-cat.appropriées	P421-00, C4
			Emprunts temporaires	P403-00, L06 et 09, C2
R	Taxes récupérables à recevoir (note 1)		CTI / RTI à recevoir	P400-00, L7 et L8, C1
			Emprunts temporaires	P630-00, L11, C4 et L12 C3
X	Remboursement du solde des CTI / RTI		Emprunts temporaires	P403-00, L06 et 09, C3
			CTI / RTI à recevoir	P400-00, L7 et L8, C1
				P630-00, L11, C4 et L12 C3
Y	Remboursement part autofinancée		Emprunts temporaires	P403-00, L06 et 09, C3
			Encaisse	P204 L1
H	Remboursement établissement		Emprunts temporaires	P403-00, L06 et 09, C3
			Encaisse	P204 L1
I	Remboursement MSSS		Emprunts temporaires	P403-00, L06 et 09, C3
			Rev. Subvention MSSS-remboursement du capital des dettes	P408-00, L05, C3
J	Solde au 31 mars			P403-00, L06 et 09, C5
				P619-00, L14, C3
				P633-00, L19, C1
L	Intérêts non capitalisables	Constatation de la charge	Charges d'intérêts	P325-00, L01, C3
				P402-00, L06, C2
				P612-00, L20, C3
				P646-00, L26, C5
			Intérêts courus à payer	P401-00, L12, C1
				P402-00, L06, C2
Enregistrement de la subvention MSSS		Intérêts courus sur les dettes à recevoir MSSS	P408-00, L03, C3	
		Rev.subv.MSSS-Int.courus dettes	Report automatique	
N	Remboursement MSSS	Constatation du revenu MSSS	Intérêts courus à payer	P401-00, L12, C1
			Rev.subv.MSSS-remb.intérêts	P402-00, L06, C3
		Diminution du compte à recevoir MSSS	Rev.subv.MSSS-Int.courus dettes	P408-00, L06, C3
			Intérêts courus sur les dettes à recevoir MSSS	Report automatique
			P408-00, L03, C3	
O	Solde au 31 mars			P401-00, L12, C1
				P402-00, L06, C4
				P619-00, L18, C3
				P646-01, L26, C4

Note 1 : La colonne Q et R s'appliquent sur les nouveaux projets financés à partir du 1er avril 2015.

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

2.4- Tableaux des versements reliés à la dette à long terme (confirmation d'emprunts du MSSS)

Colonne D – Nouveaux emprunts²

Les nouveaux emprunts proviennent habituellement de deux sources : il s'agit soit d'un renouvellement d'emprunt (qui était venu à échéance et que l'on remplace à long terme) ou d'un nouvel emprunt en provenance de la SQI (exemple : projet d'immobilisations). Voici l'écriture qui devrait en découler :

Emprunts temporaires
@ Dette à long terme

Colonne E – Versements au Fonds d'amortissement du gouvernement

Il s'agit de sommes versées par le MSSS au Fonds d'amortissement du gouvernement au nom de l'établissement.

Fonds d'amortissement du gouvernement
@ Revenus de subventions du MSSS – Fonds d'amortissement
du gouvernement

Colonne F – Versements en capital du Fonds d'amortissement du gouvernement

Il s'agit de remboursements d'emprunts venus à échéance par le Fonds d'amortissement au nom de l'établissement. Ces remboursements sont faits à partir des sommes versées par le MSSS au nom de l'établissement au Fonds d'amortissement du gouvernement.

Dette à long terme
@ Fonds d'amortissement du gouvernement

Colonne G – Versements en capital

Il s'agit du remboursement de capital sur vos emprunts.

Dette à long terme
@ Revenus de subventions du MSSS – Remb. du capital des
dettes

Colonne H – Refinancements

Il s'agit d'emprunts qui viennent à échéance. À échéance, ces emprunts sont remis en billets au pair (court terme) auprès du FF en attendant d'être refinancés à long terme. Ces montants devraient se retrouver dans la colonne B « Nouveaux emprunts » de la confirmation d'emprunt temporaire du FF.

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

Colonne I – Versements en intérêts

Il s'agit des sommes versées au cours de l'exercice relativement au remboursement d'intérêts par le MSSS sur vos emprunts.

Charges d'intérêts ou Immobilisations – catégories appropriées⁴
@ Intérêts courus à payer

Subvention à recevoir du MSSS – Remb. des intérêts
@ Revenus de subvention du MSSS – Remb. des intérêts

Colonnes K et L – Variation des intérêts courus (L-K)

Puisque les versements en intérêts présentés à la colonne I omettent des intérêts courus attribuables à l'exercice courant et comprennent des intérêts courus attribuables à l'exercice précédent, il est nécessaire d'ajouter le solde de fin (+ L) et de retrancher le solde au début (- K) aux intérêts courus à payer et à recevoir du MSSS.

Lorsque la variation (L-K) est positive :

Charges d'intérêts ou Immobilisations – catégories appropriées⁴
@ Intérêts courus à payer

Subvention à recevoir du MSSS – Int. courus
@ Revenus de subvention du MSSS – Int. courus

Lorsque la variation (L-K) est négative :

Intérêts courus à payer
@ Charges d'intérêts ou Immobilisations – catégories appropriées⁴

Revenus de subvention du MSSS – Int. courus
@ Subvention à recevoir du MSSS – Int. courus

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

Tableau des versements reliés à la dette à long terme

Référence (colonne)	Description	Situation spécifique	Écriture comptable	Inscription rapport financier annuel AS-471
D	Nouveaux emprunts		Emprunts temporaires	P403-00, L06 et 09, C4
			Dettes à long terme	FQ et FF P403-00, L12 et 21, C2 Autres -P403-00, L11, L13 à 19 et L22, C2
E	Versements au fonds		Fonds d'amortissement du gouvernement	P403-00, L23, C5
			Rev. subvention MSSS-remb. capital	P408-00, L07, C3
F	Versements en capital du fonds		Dette à long terme	FQ et FF P403-00, L12 et 21, C3 Autres -P403-00, L11, L13 à 19 et L22, C3
			Fonds d'amortissement du gouvernement	P403-00, L23, C5
G	Versements en capital		Dette à long terme	FQ et FF P403-00, L12 et 21, C3 Autres -P403-00, L11, L13 à 19 et L22, C3
			Rev. subvention MSSS-remboursement du capital des dettes	P408-00, L05, C3
H	Refinancements		Dettes à long terme	P403-00, L12 et 20, C4
			Emprunts temporaires	P403-00, L06 et 09, C2
I	Versements en intérêts	Si l'immobilisation n'est pas encore opérationnelle	Immobilisations-cat. appropriées	P421-00, C4
			Intérêts courus à payer	FQ et FF P402-00, L10, C3 Autres -P402-00, L09 et L11 à 15, C3
			Subv. MSSS à recevoir - Remb. des intérêts	Report automatique
		Si l'immobilisation est opérationnelle	Rev. subvention MSSS- Remb. intérêts	P408-00, L06, C3
			Charges d'intérêts	P325-00, L01, C3
			Intérêts courus à payer	FQ et FF P402-00, L10, C3 Autres -P402-00, L09 et L11 à 15, C3
Subv. MSSS à recevoir - Remb. des intérêts	Report automatique			
Rev. subvention MSSS- Remb. intérêts	P408-00, L06, C3			
J	Solde à la fin			FQ et FF P403-00, L12 et 21, C5 Autres -P403-00, L11, L13 à 19 et L22, C5 P619-00, L21, C3 et C4 FQ -P634-00, L02, C2 FF - P634-00, L02, C4 Autres -P634-00, L01 à 09, C5
K et L	Variation des intérêts courus à payer (L-K)	Lorsque la variation est positive	Charges d'intérêts ou Immobilisations – catégories appropriées	P325-00, L01, C3 ou P421-00, C4
			Intérêts courus à payer	FQ et FF P402-00, L10, C3 Autres -P402-00, L09 et L11 à 15, C3
			Subv. MSSS à recevoir – Int. courus	Report automatique
			Revenus de subvention du MSSS – Int. courus	FQ et FF P408-00, L02, C3 Autres -P408-00, L04, C3
		Lorsque la variation est négative	Intérêts courus à payer	FQ et FF P402-00, L10, C3 Autres -P402-00, L09 et L11 à 15, C3
			Charges d'intérêts ou Immobilisations – catégories appropriées	P325-00, L01, C3 ou P421-00, C4
			Revenus de subvention du MSSS- Int. courus	FQ et FF P408-00, L02, C3 Autres -P408-00, L04, C3
			Subv. MSSS à recevoir – Int. courus	Report automatique
L	Intérêts courus solde de fin			FQ -P401-00, L13, C1 FF - P401-00, L15, C1 Autres -P401-00, L16, C1 P619-00, L18, C3 et C4 FQ -P646-01, L08, C4 FF P646-01, L09, C4

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

2.5- Sommaire des transactions effectuées avec un établissement public relativement aux enveloppes décentralisées

Ces écritures suivantes doivent être comptabilisées au Fonds d'immobilisations, par l'établissement ayant reçu l'avance de fonds.

Colonne A – Emprunts³

Correspond aux nouveaux emprunts contractés durant la période d'octobre à mars de l'année en cours. Voici l'écriture à comptabiliser, lorsque vous avez reçu les sommes :

Encaisse
@ Avances de fonds - enveloppes décentralisées

Colonne B – Intérêts capitalisés (période) à l'emprunt

Charges d'intérêts ou Immobilisations – catégories appropriées⁴
@ Avances de fonds - enveloppes décentralisées

Colonne C – Ajustements – Montants reçus d'octobre 2019 à mars 2020

Il s'agit d'ajustements à la confirmation du 31 mars de l'exercice précédent. L'écriture à comptabiliser dépend si l'ajustement a pour effet d'augmenter ou de réduire les emprunts. Si l'ajustement est positif, l'établissement doit comptabiliser la même écriture que pour les montants inscrits à la colonne A). Si le montant est négatif, l'écriture qui aurait dû être comptabilisée est :

Avances de fonds - enveloppes décentralisées
@ Encaisse

Colonne D – Ajustements – Intérêts capitalisés (période) à l'emprunt de l'agence

Il s'agit d'ajustements à la confirmation du 31 mars de l'exercice précédent. L'écriture à comptabiliser dépend si l'ajustement a pour effet d'augmenter ou de réduire les emprunts. Si l'ajustement est positif, l'établissement doit comptabiliser la même écriture que pour les montants inscrits à la colonne B). Si l'ajustement est négatif, l'écriture à comptabiliser est :

Avances de fonds - enveloppes décentralisées
@ Charges d'intérêts ou Immobilisations – catégories appropriées⁴

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

Aide-mémoire pour la présentation des confirmations d'emprunts au rapport financier annuel 2020-2021
Sommaire des transactions effectuées par l'Établissement relativement aux enveloppes décentralisées

Référence (colonne)	Description	Situation spécifique	Écriture comptable	Inscription rapport financier annuel AS-471
A	Emprunts		Encaisse	P204-00, L01
			Avances de fonds-enveloppes décentralisées	P204-00, L17, C2
				P619-00, L17, C2
B	Intérêts capitalisés (période)	Si l'immobilisation n'est pas encore opérationnelle	Immobilisations-cat.appropriées	P421-00, C4
			Avances de fond-enveloppes décentralisées	P204-00, L17, C2
				P619-00, L17, C2
			Intérêts sur emprunts temporaires et sur la dette	P325-00, L01, C3
		Si l'immobilisation est opérationnelle		P402-00, L01, C2
				P612-00, L20, C4
			Avances de fonds-enveloppes décentralisées	P204-00, L17, C2
				P619-00, L17, C2
C	Ajustement - Montants reçus d'octobre 2018 à mars 2019	Si positif	Encaisse	P204-00, L01
			Avances de fonds-enveloppes décentralisées	P204-00, L17, C2
				P619-00, L17, C2
		Si négatif	Avances de fonds-enveloppes décentralisées	P204-00, L17, C2
				P619-00, L17, C2
			Encaisse	P204-00, L01
D	Ajustements - Intérêts capitalisés (période)	Si positif	Immobilisations-cat.appropriées	P421-00, C4
		Si l'immobilisation n'est pas encore opérationnelle	Avances de fonds-enveloppes décentralisées	P204-00, L17, C2
				P619-00, L17, C2
			Intérêts sur emprunts temporaires et sur la dette	P325-00, L01, C3
		Si positif		P402-00, L01, C2
				P612-00, L20, C4
		Si l'immobilisation est opérationnelle	Avances de fonds- enveloppes décentralisées	P204-00, L17, C2
				P619-00, L17, C2
		Si négatif	Avances de fonds- enveloppes décentralisées	P204-00, L17, C2
				P619-00, L17, C2
		Si l'immobilisation n'est pas encore opérationnelle	Immobilisations-cat. appropriées	P421-00, C4
			Avances de fonds- enveloppes décentralisées	P204-00, L17, C2
		Si négatif		P619-00, L17, C2
			Si l'immobilisation est opérationnelle	Intérêts sur emprunts temporaires et sur la dette
	P402-00, L01, C2			
	P612-00, L20, C4			
E	Total			P204-00, L17, C2
				P619-00, L17, C2

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

Exemple détaillé du calcul de l'amortissement des frais reportés liés aux dettes selon la méthode du taux effectif

1) Calcul de la cédule des versements du prêt à la valeur nominale

Montant initial du prêt	10 000 \$
Durée	10 ans
Taux intérêt nominal	4 %
Frais d'émission	500 \$

Dans un premier temps, on construit notre cédule d'amortissement de la dette en trouvant la valeur du paiement annuel (ou selon la fréquence désirée). Le paiement est calculé dans Excel avec la formule VPM (taux ; npm ; va).

$$\text{VPM}(0,04 ; 10; -10\,000) = 1\,232,91\$$$

Année	Solde début (\$)	Paiement (\$)	Capital (\$)	Intérêts (\$)	Solde fin (\$)
0	10 000,00				10 000,00
1	10 000,00	1 232,91	832,91	400,00	9 167,09
2	9 167,09	1 232,91	866,23	366,68	8 300,86
3	8 300,86	1 232,91	900,87	332,03	7 399,99
4	7 399,99	1 232,91	936,91	296,00	6 463,08
5	6 463,08	1 232,91	974,39	258,52	5 488,69
6	5 488,69	1 232,91	1 013,36	219,55	4 475,33
7	4 475,33	1 232,91	1 053,90	179,01	3 421,44
8	3 421,44	1 232,91	1 096,05	136,86	2 325,38
9	2 325,38	1 232,91	1 139,89	93,02	1 185,49
10	1 185,49	1 232,91	1 185,49	47,42	0,00
			Total :	2 329,09	

2) Calcul du taux effectif

On construit une nouvelle cédule d'amortissement de la dette.

-Le solde de début sera le montant réellement reçu, soit : $10\,000 \$ - 500 \$ = 9\,500 \$$.

-Le versement mensuel ne change pas (1 232,91 \$).

-La charge d'intérêt est calculée selon le taux effectif.

-On calcule le taux effectif dans Excel avec la formule TAUX (npm ; vpm ; va).

$$=\text{TAUX}(10 ; 1232,91; -9\,500) = 5,0438 \%$$

-Les frais reportés liés aux dettes représentent l'écart entre la valeur nominale du prêt et le montant réellement reçu. Cet écart est créé par les frais de gestion, d'émission ou d'escompte. ($10\,000 - 9\,500 = 500$)

-L'amortissement des frais reportés liés aux dettes est calculé par différence entre la charge d'intérêt selon la cédule du taux effectif moins celle du taux nominal.

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

Année	Solde début (\$)	Paiement (\$)	Capital (\$)	Intérêts (\$)	Solde fin (\$)	Amort. des frais reportés	vs méthode linéaire
0	9 500,00				9 500,00		
1	9 500,00	1 232,91	753,75	479,16	8 746,25	79,16	50,00
2	8 746,25	1 232,91	791,77	441,14	7 954,48	74,46	50,00
3	7 954,48	1 232,91	831,70	401,20	7 122,77	69,17	50,00
4	7 122,77	1 232,91	873,65	359,26	6 249,12	63,26	50,00
5	6 249,12	1 232,91	917,72	315,19	5 331,40	56,67	50,00
6	5 331,40	1 232,91	964,01	268,90	4 367,40	49,36	50,00
7	4 367,40	1 232,91	1 012,63	220,28	3 354,77	41,27	50,00
8	3 354,77	1 232,91	1 063,70	169,21	2 291,06	32,35	50,00
9	2 291,06	1 232,91	1 117,35	115,56	1 173,71	22,54	50,00
10	1 173,71	1 232,91	1 173,71	59,20	0,00	11,78	50,00
			Total :	2 829,09		500,00	500,00

3) Voici un exemple des écritures à produire

An 0 :

Inscription du prêt :		
	DT	CT
Encaisse	9 500,00	
Frais reportés liés aux dettes	500,00	
@ Dette		10 000,00

An 1 :

Versement de capital + intérêt :		
	DT	CT
Dette	832,91	
Intérêts	400,00	
@ Encaisse		1 232,91
Amortissement des frais reportés selon le taux effectif :		
Intérêts (479,16 – 400,00)	79,16	
@ Frais reportés liés aux dettes		79,16

An 2 :

Versement de capital + intérêt :		
	DT	CT
Dette	866,23	
Intérêts	366,68	
@ Encaisse		1 232,91

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

Amortissement des frais reportés selon le taux effectif :		
Intérêts (441,14 – 366,68)	74,46	
@ Frais reportés liés aux dettes		74,46

...

An 10 :

Versement de capital + intérêt :		
	DT	CT
Dettes	1 185,49	
Intérêts	47,42	
@ Encaisse		1 232,91
Amortissement des frais reportés selon le taux effectif :		
Intérêts (59,20 – 47,42)	11,78	
@ Frais reportés liés aux dettes		11,78

¹ Seuls les financements à long terme sans réaménagement budgétaire des crédits de fonctionnement au service de la dette sont présentés au Sommaire. Les financements à long terme avec réaménagement budgétaire sont

PIÈCE JOINTE À LA CIRCULAIRE 2021-001 (03.01.61.03)

présentés au « Tableau des versements reliés à la dette à long terme ».

- ² Lors de la prise en charge, le 1^{er} décembre, des prêts sont consentis par le Fonds de Financement directement aux établissements ayant reçu des avances de fonds. Dans ce cas, ces établissements devront débiter l'avance de fonds et inscrire l'emprunt court terme correspondant dans leurs livres. Ce montant sera inclus dans les nouveaux emprunts-capital à la colonne B du relevé « Sommaire des transactions financées par le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de Financement ».
- ³ Un emprunt ne peut être considéré comme un nouvel emprunt temporaire ou à long terme qu'une seule fois. Un montant qui revient en emprunt temporaire en attente de refinancement à long terme ne peut être considéré comme un nouvel emprunt.
- ⁴ En conformité avec la Politique de capitalisation des immobilisations, l'établissement doit déterminer si les intérêts sont capitalisables ou non. Si l'immobilisation visée est opérationnelle aux fins desquelles elle a été acquise, les intérêts ne sont plus capitalisables, et ces derniers doivent être imputés dans les charges de l'exercice. Si l'immobilisation visée n'est pas encore opérationnelle, les intérêts seront imputés aux immobilisations dans la catégorie appropriée.